

→ C'est son avis

Chantal Tresserra est conseillère et médiatrice au sein de l'Association tarnaise pour le développement de l'agriculture de groupe (Atag). Elle encourage les agriculteurs à faire appel à la médiation extérieure en cas de conflit dans un groupe (1).



« En cas de conflit, tentez la médiation »

« Démystifier

Démystifications... La médiation est une réunion de travail avec un animateur. L'objet est de reconstruire la relation entre les personnes, pour qu'elles trouvent ensemble une solution à leur situation. La voie juridique peut résoudre certains cas difficiles de l'agriculture de groupe, mais si on ne règle pas les problèmes sur le plan personnel, la rancœur perdure. La médiation permet à chacun de s'exprimer, de dire son ressenti, sa vision et de proposer une issue. Elle n'est pas la solution à tout, mais c'est une démarche très nourrissante pour la relation à long terme.

« Sortir de l'impasse

Lorsqu'ils sont dans l'impasse, des agriculteurs contactent individuellement notre association. Ils le font en cas de fort désaccord sur le rythme de travail, sur le rôle de chacun, sur les enjeux financiers... Souvent, il n'y a plus d'échange de points de vue. Chacun gère le quotidien et pas plus. Cela va de l'évitement complet (on s'ignore), à des cas de violences verbales ou psychologiques. Un conjoint, un

parent, un technicien agricole ou la/le comptable travaillant pour l'exploitation parfois nous alertent. La situation est devenue invivable. On se doit d'être réactif, pour dénouer le conflit le plus tôt possible. La personne n'a pas forcément révélé à ses associés qu'elle a fait appel à une personne neutre. Nous l'aménonons à partager sa démarche avec les autres, qui nous contactent à leur tour. Le préalable à toute médiation est le volontariat. Chaque associé doit avoir une réelle envie de participer et de se reparler. Autour d'une table, dans un lieu calme et neutre, nous échangeons puis rédigeons un contrat signé par chacun : l'engagement d'une écoute réciproque, pour aboutir à un accord accepté par tous.

« S'écouter à nouveau

Continuer ou mettre fin au groupe... La décision doit être pleinement acceptable, correspondre aux besoins et au projet personnel de chacun des agriculteurs. Le médiateur favorise la parole. Il n'arbitre pas, ni ne fait passer les messages des autres. Des entretiens individuels permettent de

comprendre les difficultés : « Il ne m'écoute pas, il prend une décision sans m'en parler, il ne veut pas passer en bio, j'ai une vraie surcharge de travail. » Chacun exprime comment il vit la situation. Dire et être entendu change le regard que l'on porte sur l'autre et sur soi, aide à sortir de l'accusation, à aller vers une relation de coopération et non de confrontation. On peut alors rechercher des solutions concrètes.

« Un accord signé

Sur la base de ce diagnostic, on peut explorer en groupe les solutions possibles, comme mettre en place des règles de fonctionnement, changer l'organisation du travail. On analyse leur faisabilité. Après deux à quatre rencontres, un accord est écrit par les parties. Globalement, à l'issue de la médiation, les groupes sont maintenus. Certains se forment aux techniques de communication pour éviter que la difficulté à échanger se réinstalle.

Alexie Valois

(1) L'Atag a réalisé sa première médiation en 2003, et vingt-huit l'an dernier.